

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris
Ile-de-France

IDF-2020-03-02-003

DÉCISION délégation à Patrick POCHE

DÉCISION

Didier KLING, président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France (CCIR),

- ▶ vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- ▶ vu le règlement intérieur,

Décide :

de donner délégation à Patrick POCHET, collaborateur du Pôle représentations et vie institutionnelle extérieures de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France,

afin de mettre en œuvre le rapprochement entre le fichier de l'INPI et le fichier de la CCIR au travers d'une connexion au site de l'INPI, permettant la réalisation de test et d'analyse de faisabilité au nom et pour le compte de la CCIR.

Fait à Paris le 02/03/2020

Pour valoir ce que de droit

SIGNE

Didier KLING